REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 27 mars 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé

Les infractions au Code pénal reviennent à un niveau légèrement inférieur à celui d'avant la pandémie de la Covid-19

Tant au niveau suisse qu'au niveau genevois, la lecture des statistiques 2022 en matière de criminalité montre une augmentation (+15% pour Genève) des infractions au Code pénal. Parmi les domaines les plus touchés, on retrouve les infractions contre le patrimoine (+16%), dont les cambriolages (+14%) et les vols (+18%). Par ailleurs, le total des infractions de violences (y compris domestiques) témoigne d'une augmentation de 8% entre 2021 et 2022. Toutefois, ces résultats restent inférieurs à ceux recensés avant la pandémie de la Covid-19. Si le volume d'infractions a augmenté, les taux d'élucidation pour les principaux titres du Code pénal ont légèrement augmenté (31% en 2022 contre 30.6% en 2021). A l'inverse, des baisses sont particulièrement visibles dans le domaine des infractions avec modus cyber (-17%) et des dommages à la propriété (-2%). Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont stables par rapport à 2021 et celles à la loi sur les étrangers et l'intégration progressent de 10%.

Après deux années marquées par une baisse conséquente en matière de chiffres de la criminalité due notamment à la pandémie de la Covid-19, 2022 voit une augmentation des chiffres dans plusieurs domaines. Toutefois, ces résultats restent inférieurs à ceux recensés avant la pandémie.

Violences graves et infractions selon les principaux titres du Code pénal

Après une baisse de 13% en 2021, les infractions pour violence ont augmenté en 2022 de 8%. Malgré une diminution du nombre d'homicides et de tentatives d'homicides, une tendance à la hausse concernant les infractions de violences graves se confirme. Cette augmentation concerne notamment les tentatives d'homicide commises par des mineurs, alors qu'une baisse pour la tranche d'âge 18-24 ans est constatée.

Par rapport à 2021, les délits en lien avec la vie et l'intégrité corporelle augmentent (+11%) en 2022. Le taux de résolution de ces infractions est de 90.2%. Dans cette catégorie, il est constaté une augmentation de 19 unités du nombre de prévenus mineurs (+10%).

Les infractions contre l'intégrité sexuelle voient une augmentation sur l'année écoulée, soit 19% de délits en plus (690 en 2022 contre 578 en 2021). Une augmentation des prévenus pour chaque tranche d'âge est constatée à l'exception des 25-29 ans. Dans cette catégorie d'infractions, la majorité concerne les cas de pornographie (165 cas), suivie par les cas de contrainte sexuelle (103 cas). Pour les mineurs, les cas de pornographie représentent une augmentation de 85% vis-à-vis de l'année 2021. Les cas de violence domestique sont aussi

en hausse (+3%), soit 1'698 infractions en 2021 contre 1'743 en 2022.

Infractions contre le patrimoine

Le nombre d'infractions contre le patrimoine a connu une baisse pendant la pandémie de la Covid-19 et les volumes 2022 sont proches des années la précédant. Après une décennie de baisse constante, les vols sur la voie publique sont en hausse (+9.4%) en 2022. Seuls les vols à l'astuce ont baissé (-11.3%) par rapport à 2021. Toutefois, la volumétrie de ce type de vols reste bien en deçà des chiffres observés entre 2013 et 2019, avant la crise liée à la Covid-19. En 2022, les vols de deux roues sont en hausse et, plus particulièrement, les vols de vélos électriques (+106%).

Cybercriminalité: diminution de 17% des infractions avec modus cyber

Contrairement à ce que l'on attendait, on assiste en 2022 à une diminution importante des infractions cyber. Cette baisse est principalement concentrée sur les cyber-escroqueries concernant les abus de système de paiement. Comme le rappelle la Colonelle Monica Bonfanti "ces chiffres sont à prendre avec des pincettes, puisqu'il ne s'agit vraisemblablement que de la partie émergée de l'iceberg, nous savons que notre vision de la volumétrie réelle est incomplète, puisqu'elle se base sur les cas rapportés à la Police. Toutefois, la baisse est liée à la réduction des commandes frauduleuses (environ de moitié), selon les hypothèses d'identification d'auteurs et de diminution des dénonciations en raison de l'utilisation d'identités fictives. Les autres modes opératoires sont globalement stables ou en augmentation (petites annonces, faux supports techniques)."

Une présence visible grâce à de nombreuses opérations sur le terrain

En 2022, la police genevoise conserve une présence renforcée sur le terrain, avec 17'257 opérations effectués sur le canton et 5'778 mises à disposition au Ministère public (MP) ou au Tribunal des mineurs (TMin). Les réquisitions traitées par la centrale d'engagement sur tout le canton augmentent (87'056) et correspondent au chiffre le plus élevé depuis l'année 2012.

L'entrave à l'action de la police se fait quant à elle plus rare, puisque les empêchements d'accomplir un acte officiel et les violences à l'égard des fonctionnaires continuent de baisser (-24% par rapport à 2019). Enfin, après avoir accusé une hausse importante durant la pandémie de la Covid-19 et ses répercussions, les réquisitions pour bruit sont en baisse. Les volumes 2022 restent toutefois relativement élevés lorsqu'on les compare à la dernière décennie. Fait saillant, on assiste cette année à une hausse conséquente des interventions pour du bruit dans des établissements publics, contrebalancée par une baisse des événements de bruit chez des particuliers.

Conclusion

Après deux années marquées par une baisse conséquente en matière de chiffres de la criminalité due à la pandémie de la Covid-19, 2022 voit une augmentation des chiffres dans plusieurs domaines. Toutefois, ces résultats restent meilleurs que ceux recensés avant la pandémie. Il y a lieu de rester attentif et d'éviter que la hausse enregistrée en 2022 ne se poursuive.

"Le bilan dressé reste globalement positif. Je ne peux qu'être fière de commander une police où le personnel dont le métier englobe des dimensions complexes tant sur le plan physique que psychique, assument un savoir-être et un savoir-faire propre aux valeurs de l'institution"

conclut la Colonelle Monica Bonfanti, commandante de la police cantonale genevoise.

Le rapport d'activité 2022 de la police, ainsi que la Statistique policière de la criminalité (SPC), que ce soit au niveau cantonal et communal, sont consultables en ligne.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, T. +41 79 935 86 75.*
- *Colonelle Monica Bonfanti, commandante de la police, par l'intermédiaire de M. Alexandre Brahier, police cantonale genevoise, chargé de communication, service communication et relations publiques de la police, T. +41 22 427 56 00 ou +41 79 941 55 77, communication@police.ge.ch.*